

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 11 juillet 2008

L'An deux mille huit,  
le 11 juillet à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 juillet 2008 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

### Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Eric FAISANDIER, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE.

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont été évoqués:

**Exonération de taxe foncière pour les gîtes ruraux et chambres d'hôtes:** La commune étant située en zone de revitalisation rurale, les locaux mis en location à titre de gîte rural ainsi que les chambres d'hôtes peuvent être exonérés de la taxe foncière et de la taxe d'habitation dès lors qu'une délibération de la commune a été prise. Le Conseil Municipal décide d'accorder uniquement une exonération de taxe foncière.

**Choix de l'entreprise pour la réalisation de revêtements routiers:** Suite à l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'entretien des voies communales, plusieurs entreprises ont été consultées. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Colas du Puy. Ces travaux sont prévus en septembre 2008.

**Choix d'un cabinet de géomètre pour diverses prestations:** Le passage d'un géomètre-expert étant nécessaire à plusieurs endroits de la commune (Le Bourg, Champagnac, Donazac, Le Mazel Verdun) afin de régulariser un certain nombre de situations, plusieurs cabinets de géomètres ont été consultés. Le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet Hugues Tonkovic.

**Demande de raccordement au réseau d'eau potable par la commune d'Alleyras:** La commune d'Alleyras avait fait part de sa volonté de se raccorder au réseau d'eau potable de Saint Préjet afin de pouvoir assurer la desserte du hameau de La Beaume. Le Conseil Municipal confirme l'avis favorable qui avait été émis par l'équipe municipale précédente et décide que l'abonnement annuel

pour la commune d'Alleyras sera de 200 euros. Le prix au mètre cube d'eau sera similaire à celui appliqué aux abonnés de la commune de Saint Préjet. Le raccordement au réseau sera facturé 2200 euros conformément à l'estimation qui a été faite.

Le Maire et Christian Planque informent ensuite les conseillers des dossiers en cours à la Communauté de Communes du Pays de Saugues.

Le Maire informe également le Conseil Municipal que le gérant du complexe touristique « Les Fauvettes » a indiqué qu'il partirait le 30 septembre 2008. Les personnes intéressées pour reprendre cette gérance devront contacter la mairie de Saint Préjet avant le 25 août 2008.